

La pêche de loisir gravement menacée !

Notre fédération mène, depuis plusieurs années un combat pour défendre nos droits de pêche. La limitation des prises pour les espèces en difficulté s'appuyant sur les seuls quotas journaliers ne peut conduire qu'à une impasse. Conscients de cette situation, nous avons proposé, avec d'autres fédérations représentatives, la mise en place de quotas mensuels. Plus adaptés à notre activité, ils présenteraient aussi l'avantage d'évaluer sans ambiguïté le niveau de prélèvement de la pêche de loisir des espèces concernées et de lutter plus efficacement contre le braconnage.

La Commission européenne, sourde à tous nos propos et s'appuyant sur des données totalement erronées, a proposé des mesures excessives, incohérentes et injustes qui menacent gravement l'existence même des activités de pêche de loisir en mer. Le Conseil des ministres des pêches, réuni le 13 décembre, ne les a pas formellement rejetées, mais quatre pays dont la France souhaitent leur suspension jusqu'à parution des données CIEM 2017. La possibilité de prélever un bar par jour au second semestre sur la zone Nord serait alors à nouveau examinée ! Quelle cohérence ! Cette situation ubuesque confirme nos analyses. L'existence de deux stocks distincts Nord et Sud n'est qu'une supercherie administrative. Les dernières parutions sur les migrations des bars en Atlantique sont éloquentes. À titre d'exemple, 60 % des bars tagués sur Ouessant ont été retrouvés sur le plateau de Rochebonne ! De qui se moque-t-on ?

M. Alain Cadec, conscient de cette situation, avait suggéré un quota d'un bar par jour et par pêcheur en attendant l'instauration de quotas mensuels possiblement en 2019. Il n'a malheureusement pas été suivi. Nous espérons que ses propositions finiront par être entendues et sauveront une pêche de loisir aujourd'hui gravement menacée. Si les mesures de la commission étaient confirmées en l'état, les pêcheurs récréatifs européens n'auraient pas d'autre choix que d'entamer une action en justice auprès de la Cour européenne pour discrimination et utilisation de données erronées.

Les assises de la plaisance et des pêches de loisir en mer, tenues à La Baule les 26 et 27 octobre derniers, ont connu un franc succès. Je remercie vivement tous ceux qui y ont participé et qui ont contribué au bon déroulement de ces journées. Les propositions élaborées avec l'ensemble des participants figureront dans les Actes des assises 2017 et seront transmises aux autorités concernées. De nombreuses avancées prometteuses peuvent être envisagées. J'ai eu l'occasion d'évoquer certaines d'entre elles lors de la conférence annuelle de la CNP. Elles ont évidemment vocation à être abordées et mises en œuvre dans le cadre des groupes de travail créés sous l'égide du Comité interministériel du nautisme et de la plaisance.

Les difficultés et les contraintes s'amoncellent et contrarient gravement le développement harmonieux des activités de plaisance et de pêche de loisir en mer dont le caractère durable et le poids économique considérable ne sont pourtant plus à démontrer. La FNPP, votre fédération, est toujours là, présente sur tous les fronts pour défendre et représenter vos intérêts avec fermeté et pugnacité.

Plus que jamais, soyons nombreux, rassemblés et solidaires. Ensemble, tous ensemble, œuvrons pour que nos activités jouissent d'une considération à la hauteur des valeurs que nous portons. Rejoignez-nous et ensemble poursuivons le combat !

Jean Kiffer
président de la FNPP

Pêcher intelligent - Pêcher durablement
fnpp.fr